

Chapitre 2

Le mouvement communautaire au Québec : entre solidarité citoyenne et politiques publiques

Nicolas Lecomte et Stéphane Couture

C'est sous l'angle de sa contribution à la dynamique politique que nous abordons le mouvement communautaire québécois, et plus particulièrement les groupes impliqués dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). D'une part, les groupes communautaires participent à la représentation des populations qui les fréquentent, contribuant parfois à la reconnaissance publique de leurs besoins. Dans cette optique, il n'est pas rare de voir des groupes s'engager dans des démarches de sensibilisation, voire de confrontation directe auprès des gouvernements. D'autre part, la contribution des groupes, notamment via l'éducation populaire, permet d'offrir des outils supplémentaires tant pour l'intégration socioéconomique que pour une forme de responsabilisation politique.

Plusieurs chercheurs des sciences sociales se sont penchés sur le rapport entre les mouvements sociaux, l'action communautaire et les technologies de l'information. Georges (2000) puis Granjon (2001) se sont ainsi intéressés à la place des TIC dans les mouvements sociaux, particulièrement en ce qui concerne leur organisation. Le domaine du « community informatics », initié par Michael Gurstein, explore l'informatique en marge du contexte de la production industrielle, l'action des groupes communautaires allant de la création d'outils à l'action directe auprès des populations (Gurstein, 2006). Les travaux du LabCMO s'inscrivent dans la continuité de ces recherches, examinant le processus d'appropriation des TIC à l'oeuvre dans les organisations communautaires.

Nous proposons ici une lecture politique de l'action communautaire en TIC. En effet, plusieurs groupes se penchent actuellement sur les politiques publiques en TIC, et plus particulièrement sur les enjeux sociaux, économiques, politiques et éthiques de la « société de l'information » en construction, créant d'ailleurs quelques remous au sein même du mouvement communautaire (Proulx et al., 2007). L'objectif de ce chapitre est donc d'examiner la façon dont plusieurs groupes posent les bases d'un débat public au sujet de ces technologies et du déploiement qui leur est insufflé.

La première partie présente l'histoire du mouvement communautaire québécois en portant une attention particulière aux rapports de force entre les groupes et l'État. La seconde partie a pour objectif d'identifier les enjeux socio-économiques, politiques et techniques liés au développement des TIC, tels qu'ils ont été mis de l'avant par les groupes communautaires québécois. Nous exposons d'abord le rôle joué par une coalition d'organismes durant la formulation de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information (1998), afin que les enjeux de la fracture numérique soient pris en considération. Nous identifions ainsi la notion de « droit à l'accès » comme une contribution caractéristique du milieu communautaire au débat public sur les TIC, visant à informer les politiques publiques. Nous terminons par une présentation des groupes que nous appelons « militants du code » ou « militants de la technique », et qui insistent sur le cadre technique et légal sous-jacent au développement des technologies de l'information. En conclusion, nous examinons dans quelle mesure les groupes communautaires attribuent des dimensions politiques aux technologies de l'information, en les investissant par le biais d'une appropriation se voulant émancipatrice, ou en s'attaquant directement au processus de conception.

2.1 Les groupes communautaires et le gouvernement québécois : rappel historique

2.1.1 L'émergence des groupes communautaires

Au cours des années 1960, la *Révolution tranquille* a marqué l'éveil du Québec à la modernité, notamment par une séparation sous forme de césure entre le pouvoir politique et religieux, accompagnée d'une autonomisation progressive de la société civile. On peut considérer le mouvement communautaire québécois comme un des nombreux héritages de cette période, alors que la baisse d'influence de l'Église à l'échelle locale a rendu nécessaire une nouvelle prise en charge des besoins des communautés, marquée par le rôle croissant de l'État québécois. À cet égard, Côté et Larouche (2000) indiquent qu'à compter des années 1960, les dépenses publiques vont continuellement augmenter, allant jusqu'à représenter 55% du PIB en 1985.

À l'influence croissante de l'administration gouvernementale dans la société québécoise, on peut ajouter l'activité parallèle d'une multitude de groupes populaires tels les syndicats, les groupes de pression ou encore les comités de citoyens. Sommes toutes, ces comités sont l'embryon du mouvement communautaire québécois, de par leurs diverses actions auprès des

populations défavorisées, leur objectif de développement communautaire, et l'exercice de « pressions auprès des pouvoirs publics ». (Léonard et Hamel, 1978). Ces comités ont joué un rôle moteur dans la modernisation du Québec, s'impliquant dans le développement social et économique des quartiers en prenant progressivement la suite de l'Église et de ses activités d'assistance.

De son côté, l'État québécois s'est appuyé sur les actions locales de ces comités, intégrant certains d'entre eux dans son appareil bureaucratique. C'est le cas par exemple des Centres locaux de services communautaires (CLSC), créés par les comités de citoyens avant d'être institutionnalisés, pour ensuite constituer l'infrastructure du réseau public de santé au Québec. Vers la fin des années 1970, cette dynamique d'intégration de l'activité communautaire par l'État a quelque peu affaibli le mouvement communautaire (White, 2001). Puis, le désengagement de l'État qui a marqué les années 1980 a coïncidé avec l'émergence de nouvelles initiatives communautaires en plus de celles d'aide à la famille (garderies) ou d'aide au logement (coopératives d'habitation), dans des domaines comme ceux du soutien psychologique ou de la réinsertion professionnelle. Suite à des démarches auprès du gouvernement, certains de ces groupes obtiendront des financements liés à leur mission sociale, tandis que d'autres entreront dans des relations de partenariat avec l'État.

Plus tard, en 1995, le Secrétariat à l'action communautaire autonome est créé, avec pour rôle de faciliter les relations entre l'appareil gouvernemental et les groupes communautaires. En 2001, après un long processus de consultations, la Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome est entérinée par le gouvernement québécois. Cette politique priorise le financement des organismes communautaires, faisant ainsi contrepoids à la popularité croissante du modèle de l'économie sociale au Québec (Lévesques et Mendell, 1999), qui introduit une logique plus rationnelle et utilitaire parmi les groupes de base. En effet, les entreprises d'économie sociales reçoivent un financement moyen d'environ quatre fois supérieur à celui des groupes communautaires, mais elles s'insèrent en contrepartie dans « une structure normative et relationnelle » avec l'État, devant créer des emplois et devenir des organisations rentables (White, 2001, p.43).

2.1.2 Une coopération conflictuelle

Fortement diversifié, le mouvement communautaire québécois s'est progressivement sectorisé, les groupes entrant en relation avec des ministères de plus en plus variés. Plus

généralement, l'histoire de ce mouvement illustre « la tendance de l'État à s'approprier les actions de la base et à les transformer de manière à ce qu'elles répondent aux objectifs définis par le gouvernement », tout en révélant également « l'influence du mouvement communautaire sur l'État » (White, 2001, p. 37). Les institutions gouvernementales essaient d'orienter l'action communautaire au nom d'une gestion rationnelle des fonds publics, tandis que les groupes cherchent à répondre aux besoins des communautés locales, au nom de la justice sociale. On peut avancer que les groupes communautaires sont traversés par deux logiques contradictoires : la volonté de représenter la société civile et ses intérêts, de servir sa capacité d'émancipation, et l'intégration nécessaire parmi les appareils d'État, détenteurs des fonds publics, les groupes participant alors à une forme de gestion sociale légitime. L'idée d'une « coopération conflictuelle » (White, 2001) entre les groupes communautaires et l'État nous semble bien traduire la tension qui existe entre leurs objectifs respectifs. Du côté des groupes, cette relation rend d'autant plus difficile la valorisation d'expériences et la revendication de droits sur la scène politique (Clement et al., 2007), que l'État est à la fois joueur et maître du jeu... Dans cette optique, les groupes communautaires demeurent des acteurs contestant et destabilisant le pouvoir en place, que ce soit par l'élargissement de la participation politique à l'ensemble de la population, ou encore par leur action de « socialisation » qui, en priorisant les dynamiques sociales du terrain, s'oppose à la gestion autoritaire des pratiques sociales qui caractérise certaines politiques (Maheu, 1983, p.92).

Examinons maintenant les relations entre les groupes communautaires et le gouvernement québécois dans le cadre du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Québec.

2.2 Les TIC au Québec : politiques publiques et actions communautaires

Dans cette partie, nous explorons deux formes d'investissement du terrain politique par les groupes communautaires en TIC, selon qu'ils travaillent la problématique de l'accès, ou que leur pratique est davantage tournée vers la conception, en particulier autour des logiciels libres.

Les premiers plans d'action québécois en TIC, de « Bâtir l'avenir » (1982) jusqu'au rapport Berlinguet (1995), ne prennent pas ou peu en compte le milieu communautaire. Si, au cours des années 1980, on peut identifier quelques initiatives d'informatisation dans les quartiers défavorisés menées par quelques groupes communautaires (Proulx et al., 1988 ; Cisneros et Favreau, 2000), c'est surtout par l'intermédiaire du Fonds de l'autoroute de l'information (1994),

puis de la Politique de l'autoroute de l'information (1998) que l'informatisation de ces groupes prend son envol.

L'infrastructure informatique et réseautique se développe en premier lieu dans les milieux privés et académiques, via le Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) par exemple. En 1990, ce dernier se lie avec d'importants fournisseurs d'accès à Internet, rendant Internet plus facilement accessible à la population, en autant qu'elle possède les équipements nécessaires. En 1994, on compte encore peu de fournisseurs d'accès à Internet au Québec. Parmi ceux-ci, *Communications accessibles Montréal* (CAM)¹ se démarque comme étant le seul organisme sans but lucratif (OSBL).

2.2.1 La Politique de l'autoroute de l'information

La Politique de l'autoroute de l'information est le résultat d'un processus engagé en 1992 avec la création du Secrétariat à l'autoroute de l'information, puis du Fonds de l'autoroute de l'information en 1994, qui relevait alors du ministère de la Culture et des Communications. Mais c'est un document du Conseil de la Science et de la Technologie, communément appelé le rapport Berlinguet (CST, 1995), qui dresse les contours d'un plan d'action gouvernemental, qui implique plusieurs ministères dans le développement de l'infrastructure québécoise.

Lors de sa phase de *formulation* (Lemieux, 2002), la future politique du Québec en TIC est soumise à des consultations publiques auxquelles plusieurs groupes communautaires participeront. La politique de l'autoroute de l'information est finalement lancée en 1998, s'articulant autour de cinq axes majeurs, lesquels doivent permettre de poser les bases d'une « nouvelle société »: généralisation de l'accès, changements dans les méthodes de diffusion de l'éducation et dans les pratiques pédagogiques, promotion de la culture québécoise, transformation de l'économie et de l'emploi, « modernisation de l'État » dans ses relations avec les citoyens, et par la refonte des services publics (Québec, 1998).

Depuis 1998, le programme de mise en oeuvre de la Politique de l'autoroute de l'information implique divers ministères et autres organismes institutionnels, comme le Ministère de la culture et des communications du Québec, le Ministère de la santé et des services sociaux, le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'Office de la langue française, etc.

¹ <http://www.cam.org>

Le Fonds de l'autoroute de l'information (FAI) demeure le principal programme chargé de faciliter la *mise en oeuvre* de cette politique, qui doit bouleverser autant les communications que les formes d'organisation. Le FAI compte sur deux principaux volets de financement, soit la diffusion et le développement de l'informatique et de la réseautique au Québec, et la participation au projet de « gouvernement en ligne », qui vise la modernisation des services publics et du processus électoral par l'intermédiaire des TIC. Après un gel d'un an en 2004, qui a incité certains groupes à dénoncer le « débranchement » de l'État vis à vis le milieu communautaire et les citoyens québécois (Cybersolidaires, 2006²), le FAI est devenu le Fonds de la société de l'information en 2005.

2.2.2 Pour une vision inclusive des technologies: constitution d'une coalition

Dans son message d'introduction à la Politique québécoise de l'autoroute de l'information, Lucien Bouchard souligne que chaque sphère sociale doit s'impliquer dans la diffusion des TIC, la réussite de la société de l'information étant tributaire « de la capacité des acteurs publics et privés à susciter l'insertion de ces technologies dans les réseaux sociaux, éducatifs, culturels, industriels, financiers et commerciaux » (Québec, 1998).

L'arrière-plan du discours est ouvertement critiqué par une coalition d'organismes communautaires, menée par le groupe *Communautaire*. Selon Tousignant et Pelletier (1998), « bien que l'essentiel du discours social se retrouve dans *Agir autrement*, la plupart des mesures citoyennes ont été escamotées, au profit d'une vision d'abord économique et industrielle ». La politique ne semble s'adresser qu'aux acteurs étatiques et privés, elle ne fait nullement appel aux groupes communautaires en plus d'éviter certains enjeux comme les droits des citoyens (vie privée et confidentialité) et l'équité sociale (accessibilité, capacité de participation économique et politique, etc.), qui avaient pourtant fait l'objet de recommandations formelles lors de la seule consultation publique ayant précédé le dépôt de la politique (Québec, 1997). Pour le mouvement communautaire, il s'agit donc de se saisir de cette problématique avant qu'il ne soit trop tard.

Les actions menées par la coalition, qu'il s'agisse de consultations publiques, d'apparitions dans divers médias, ou d'interventions directes auprès de représentants politiques, ont participé à une première reconnaissance de l'action communautaire en TIC, tant en ce qui concerne les

2 http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2006/03/post_1.html (consulté le 7 mars 2007).

besoins des groupes que pour le rôle socialisant qu'ils exercent auprès de la population québécoise.

2.2.3 Internet citoyen et « droit à l'accès »

Dans cette section, nous décrivons la vision de « l'Internet Citoyen », telle qu'elle a été développée par le groupe *Communautaire*. Celle-ci nous a semblé importante pour deux raisons. D'une part, cette vision est présentée dans un manifeste intitulé la *Plateforme de l'Internet citoyen* (*Communautaire*, 20023), qu'une pluralité de groupes populaires québécois (milieu communautaire, économie sociale, et syndicats...) et d'individus ont appuyé. D'autre part, « l'Internet citoyen » est une contribution originale aux réflexions critiques sur les enjeux sociaux, politiques et culturels du développement technologique.

Partant du constat que la fracture numérique est un phénomène persistant et complexe, la *Plateforme de l'internet citoyen* synthétise une communauté d'idées autour du développement d'un « autre Internet », une société de l'information plus inclusive, qui ferait davantage appel à la participation des groupes communautaires. Ce document est une base commune invitant les groupes à se positionner autour des enjeux, besoins et pistes d'action liés à l'appropriation sociale des TIC. Plusieurs demandes politiques concrètes y sont d'ailleurs formulées. La *Plateforme* lancée par *Communautaire* est une des contributions québécoises dans le cadre d'un mouvement international de l'Internet citoyen, auquel certains réfèrent par le terme « community network movement ».

Document 2.1 : Le droit à l'accès

3 Pour une liste des signataires, voir <http://www.communautaire.qc.ca/reflexion-et-enjeux/internet-citoyen/plateforme/signataires-plateforme.html> (consulté le 7 août 2007).

Extrait de la Plateforme québécoise de l'Internet Citoyen

<http://www.communautique.qc.ca/reflexion-et-enjeux/internet-citoyen/plateforme.html>

Un des principaux éléments qui définit l'Internet citoyen, qui lui donne tout son sens et qui permet de saisir cet enjeu de société réside dans notre vision de l'accès.

Nous croyons que l'accès doit être abordé de façon large. Nous croyons que le droit à l'accès doit être posé en tant que droit fondamental dans la foulée des droits humains tels le droit à la communication, le droit à l'éducation ou le droit pour tous et toutes de bénéficier des retombées du progrès technologique, etc. L'accès doit être inscrit dans cette perspective.

À prime abord, la notion d'accès réfère à une infrastructure : points et lieux d'accès individuels, collectifs et publics ; équipements et logiciels. S'y ajoutent rapidement les habiletés et compétences techniques de base à acquérir par les utilisateurs et les utilisatrices. Une telle définition de l'accès doit être vue comme nécessaire mais non suffisante.

Doivent aussi être prises en compte les nombreuses barrières d'ordre économique, géographique, social, éducationnel, linguistique, physique, culturel, générationnel, de genre, qui empêchent les citoyens et les citoyennes soit d'accéder, soit de contribuer au contenu véhiculé ou soit à son usage approprié.

Notre vision de l'accès combine, non seulement connectivité technique, formation et initiation aux techniques de base, mais aussi animation du milieu, éducation – incluant l'éducation aux médias – la sensibilisation aux enjeux, la formation continue ainsi que la production d'une diversité de contenus pertinents et enrichissants, adaptés aux intérêts et aux besoins de publics variés. Elle implique aussi l'adoption de normes et de standards reconnus ainsi que de mesures pour assurer l'accessibilité des outils informatiques, d'Internet et des lieux d'accès aux personnes handicapées.

L'accès doit ainsi valoriser et favoriser l'exercice de la citoyenneté et la participation collective, pour faire un plein usage du potentiel d'interactivité offert par les TIC dans les champs du social, de l'économique, du culturel et de la vie démocratique.

L'accès à Internet prend aussi tout son sens quand il est posé comme un service d'utilité publique essentiel tant pour les individus que pour les collectivités.

Un des points centraux de l'argumentation présentée dans la *Plateforme de l'Internet citoyen* concerne le « droit à l'accès » (voir document 2.1). Dans la perspective d'un Internet « citoyen », la problématique de l'accès ne se limiterait pas aux conditions physiques de l'accès (qui renvoient à la création d'infrastructures), mais elle devrait aussi considérer la nécessité d'être doté de compétences liées à l'utilisation des outils techniques. En effet, divers facteurs sociaux, économiques, géographiques, culturels ou générationnels constituent des entraves potentielles à la capacité d'un individu d'utiliser ces outils, et de participer pleinement à la société de l'information.

Dans l'optique de *Communautaire*, à la différence d'un « droit d'accès » formel, où l'accès serait possible à condition d'avoir les moyens de l'obtenir – théâtre du libre jeu des citoyens – le « droit à l'accès » renvoie à l'édition d'un droit réel, universaliste, qui semble s'imposer dans le contexte d'une société technologisée. En effet, on peut constater que les populations les plus pauvres sont celles qui, en majorité, ne possèdent ni ordinateur, ni connexion à Internet. La même corrélation peut être transposée aux organisations : les organismes sans but lucratif sont largement moins informatisés que les entreprises (*Communautaire*, 1996, 2001). Dans la même veine du « droit à l'éducation », par exemple, *Communautaire* soutient que tous les citoyens doivent détenir des chances égales d'accéder à Internet. La fracture numérique est alors définie « comme la différence qui existe tant dans la capacité d'accéder que dans celle de contribuer à la production de connaissances véhiculées sur Internet » (*Communautaire*, 2002). La fracture est un facteur de pauvreté et d'exclusion à part entière. À ce titre, l'informatisation des groupes communautaires est premier pas vers la diffusion d'une culture informatique dans les milieux populaires, dans l'espoir de lever une barrière potentielle à la mobilité sociale.

Les réflexions de *Communautaire* ne concernent pas seulement la disparité des conditions socio-économiques, elles abordent aussi la question de la participation politique. Par exemple, on ne peut envisager de développer des services gouvernementaux en ligne si tout un pan de la société ne peut tirer avantage des nouvelles sources d'information. Pour résoudre ce problème, *Communautaire* considère que l'État doit assurer l'accès universel à l'équipement et à une connexion Internet, adopter des mesures concrètes liées à l'accessibilité⁴, soutenir l'offre de formations de divers niveaux, ou encore sensibiliser les communautés en promouvant l'éducation aux médias et l'information « citoyenne ». Autant d'activités pour lesquelles les groupes communautaires seraient interpellés.

Les TIC sont également présentées comme un outil pouvant contribuer à valoriser la culture populaire québécoise. À cet égard, un appel explicite est lancé aux gouvernements pour qu'ils promouvoient la « création d'espaces publics non marchands » (*ibid.*), qu'ils considèrent les TIC au delà de leur valeur commerciale et concurrentielle et qu'ils soutiennent concrètement les initiatives communautaires par le biais des politiques publiques. Les groupes pourraient utiliser Internet comme une vitrine leur permettant de diffuser leurs activités. De plus, par leur action

4 À cet égard, l'action de l'OSBL W3Québec est exemplaire:
<http://w3qc.org/>

dans la communauté, ils contribuent à dynamiser la production culturelle, en promouvant des activités de « subjectivation » qui se situent en marge des logiques de l'État et du marché (Lamoureux, 2000) : valorisation des expériences, histoires de vie, création artistique, etc.

Enfin, les TIC représenteraient une opportunité pour faciliter la coordination des groupes communautaires, et ainsi conférer une certaine unité au mouvement. Les outils techniques permettraient de faciliter la communication et la circulation d'informations entre les groupes, pavant la voie à une à une plus grande cohésion de leurs revendications, par exemple.

On peut affirmer que la *Plateforme de l'Internet citoyen* propose une vision proprement communautaire du développement technologique, où les besoins sociaux, culturels et politiques ont préséance sur les intérêts économiques. *Communautaire* souhaite élargir le champ des acteurs participant à la construction de la société de l'information, en appelant les groupes communautaires à « offrir une vision plus large que celle davantage axée sur le commerce et [à] traduire le processus d'appropriation démocratique nécessaire afin que les technologies de l'information et de la communication servent à soutenir la participation à la société, la vie démocratique ainsi que l'expression d'une citoyenneté pleine et entière. » (*Communautaire*, 2002). En usant de leur ancrage dans la population et de leur rôle « socialisant » (Maheu, 1983), les groupes communautaires peuvent promouvoir les technologies numériques, de la bureautique aux outils de communication, tout en insistant sur leur potentiel d'émancipation pour les citoyens. Dans cette optique, les TIC peuvent contribuer à outiller des activités d'animation, d'éducation ou d'assistance, de l'aide à l'emploi jusqu'à la création artistique.

Il est à souligner que les TIC sont consacrées comme des piliers de l'intégration sociale, économique, et de l'agir politique. Plutôt que de s'opposer à l'informatisation, la Plateforme présente plutôt les TIC de façon positive, comme un enjeu dont il faut se saisir, sous prétexte que leur appropriation par les citoyens et les groupes communautaires permettrait de contrecarrer une forme nouvelle « d'appropriation étatique du tissu social » (Maheu, 1983).

Enfin, la *Plateforme* ainsi que les diverses études de besoins menées par *Communautaire* pourraient être présentées à titre de « ressources informationnelles », constituant des « atouts », des arguments pour que l'accès devienne un « problème public » et qu'il soit mis à l'ordre du jour des politiques (Lemieux, 2002). Ces ressources vont plus loin que le constat qu'il existe une fracture numérique au Québec, elles visent la reconnaissance institutionnelle des initiatives d'usage et d'accès efficaces des TIC (« *effective use* », « *effective access* »), tels qu'a pus les

définir Michael Gurstein (2004, 2006). Pour cet auteur, l'accès doit être reconnu comme un phénomène socialement situé et contingent. Il s'agit alors d'analyser dans quelle mesure les TIC sont intégrées dans diverses activités individuelles ou collectives qui pourraient bénéficier aux communautés locales. À ce titre, les inégalités d'accès laissent souvent entrevoir les besoins plus profonds des communautés et des groupes communautaires.

2.3 Ouvrir la boîte noire : l'apport du militantisme technique

De nouveaux acteurs communautaires ont émergé depuis la publication de la *Plateforme québécoise de l'Internet Citoyen*. Certains de ces acteurs que nous appelons les « activistes de la technique » se sont regroupés au sein de groupes comme Koumbit et Île sans fil, présentés dans ce livre. Au sein des groupes que nous avons étudiés, les membres sont généralement des hommes, âgés entre 25 et 35 ans, possédant des compétences en informatique (formations universitaires ou expérience professionnelle) et participant souvent au développement de logiciels libres.

Dans cette partie, nous verrons qu'à la différence d'un groupe comme *Communautaire* qui a émergé dans la tradition du mouvement communautaire québécois, ces groupes s'inspirent plutôt de la culture hacker et du mouvement du logiciel libre, qui prend racine dans les centres technologiques de pointe aux États-Unis.

Ces groupes cherchent notamment à se distinguer des organisations traditionnelles par les formes d'organisation et de gouvernance qu'ils expérimentent. Le site de Koumbit explique par exemple que l'adhésion au Comité de Travail, ouvert légalement à quiconque participe régulièrement aux activités du groupe, « donne le privilège de voter aux réunions de coordination hebdomadaires ainsi qu'aux réunions de réflexion, qui constituent l'équivalent de la Direction générale dans les organisations plus traditionnelles⁵ ». Comme Anne Goldenberg le note (chapitre 6), l'organisation de ces groupes s'inspire souvent de celle que l'on retrouve dans les communautés du logiciel libre. Elle repose sur un noyau stable d'individus activement impliqués, qui peuvent exprimer leurs points de vue, voire mettre à l'épreuve la direction et l'orientation du projet lors de rencontres publiques. Pour reprendre le terme de Aguiton et Cardon dans leur analyse des communautés de logiciel libre (Cardon, 2005), nous pourrions qualifier la direction du groupe « d'ascendante », dans ce sens qu'elle est définie dynamiquement par l'implication et

5 Participer à Koumbit : <http://koumbit.org/fr/participer> (consulté le 10 octobre 2007)

les intérêts de tous les membres actifs, plutôt que par une équipe de direction salariée dont les orientations pourraient être influencées en partie par l'État, via les critères du financement public par exemple.

De plus en plus de recherches notent cependant que ces formes d'organisations « ascendantes » reposent sur une certaine homogénéité d'intérêt et de compétences parmi les acteurs impliqués (Jullien et Zimmerman, 2005), homogénéité qui explique certainement la faible proportion de femmes au sein de ces groupes (Lin, 2006; Nafus, Leach et Krieger, 2006). Comme le note Granjon, cette homogénéité semble également contribuer à un rapport relativement distant et critique vis-à-vis le financement public et l'État en général. Dans ces groupes, le financement public est en effet d'abord perçu comme une forme de dépendance, voire d'un possible contrôle des activités du groupe. L'autosuffisance est d'ailleurs un des principes fondateurs de Koumbit, qui stipule que « l'organisme doit s'auto-suffire et ne pas dépendre exclusivement d'un gros client ou d'un état pour se financer ⁶ ». De fait, si ces groupes bénéficient à l'occasion de financements publics, ceux-ci demeurent, contrairement à des organismes comme *Communautaire* ou le CDÉACF, relativement minimes et sont souvent obtenus dans le cadre de partenariats, pour financer des projets très ponctuels, voire uniquement pour couvrir des frais de déplacement. Par leur jeunesse et leurs pratiques, ces groupes tentent d'échapper au rapport de « coopération conflictuelle » (White, 2001) décrit plus tôt, l'autosuffisance organisationnelle étant pour eux le gage d'une distance critique envers l'État et ses programmes de gestion du social.

Cette situation pourrait toutefois changer. Le Réseau Koumbit s'est récemment engagé dans une demande de subvention pour la Corporation de développement économique et communautaire (CDÉC) Centre-nord. De son côté, Île-sans-fil s'est déjà vu accorder un financement du Ministère du Patrimoine et du Conseil des Arts pour améliorer le logiciel libre *Wifidog*, de façon à favoriser la diffusion de contenus artistiques locaux (Île sans fil 2006). Alison Powell note (chapitre 7) que cette subvention a eu pour effet d'altérer la structure organisationnelle d'Île-sans-fil, passant d'une organisation « horizontale » à une forme plus hiérarchique où les directeurs répondent à un conseil d'administration, éloignant par le fait même les bénévoles des questions touchant l'orientation du groupe.

6 Principes fondateurs de Koumbit : <http://koumbit.org/fr/PrincipesFondateurs> (consulté le 10 octobre 2007)

Un certain intérêt est également constaté de la part de ces groupes pour les questions de politiques publiques, en particulier concernant le projet du gouvernement en ligne. Quelques semaines après sa fondation, le groupe Facil7 a ainsi présenté en 2003 un mémoire sur le logiciel libre dans le cadre d'une consultation sur cette question (FACIL, 2004; Gautrin, 2004). Des membres de Koumbit ont également participé à plusieurs consultations et table-rondes organisées en 2004-2005 par *Communautique* à propos de ce même projet. Enfin, Facil était responsable de l'organisation de la Conférence sur le logiciel libre dans les administrations publiques, en 2005⁸. Sans pouvoir évaluer l'influence de ces groupes sur la formulation des politiques publiques, il est toutefois permis de constater une certaine reconnaissance du gouvernement québécois envers les questions posées par les représentants du logiciel libre.

La spécificité de ces groupes au sein du milieu communautaire québécois s'exprime également dans leur rapport à la question du droit à l'accès qui, comme nous l'avons vu, est l'un des éléments centraux de la Plateforme québécoise de l'Internet Citoyen. On peut ainsi constater l'absence du terme *accès* de la mission ou des principes fondateurs du groupe Koumbit. Le groupe Île sans fil mentionne quant à lui la question de l'accès dans sa mission de « fournir un accès à internet sans fil public et gratuit », mais il ne fait aucune mention d'un « droit » à cet accès. L'accès dont parle Île sans fil se limite d'ailleurs aux possibilités techniques d'accéder, que tente précisément de dépasser le concept de droit à l'accès exprimé dans la Plateforme. Aussi, on peut noter que ni Koumbit, ni Île sans fil n'avaient encore signé la Plateforme au moment de la rédaction de ce texte. Si cette omission est sûrement plus circonstancielle que consciente, elle exprime néanmoins une certaine distance des nouveaux groupes vis-à-vis la question du droit à l'accès.

Une discussion qui eu lieu dans un forum de discussion public animé par le groupe Facil permet également de saisir la position de ces acteurs vis-à-vis la question de l'accès. L'un des intervenants y a commenté la question du droit à l'accès ainsi : « Le seul point qui manque à tout cela, ce sont les licences libres qui nous permettent un droit d'auteur mieux équilibré ⁹ ». Un autre intervenant affirmait quant à lui que si des dispositifs techniques comme les mesures techniques

7 <http://facil.qc.ca>

8 <http://www.cllap.qc.ca/2006/modules/commanditaires/> (consulté le 1^{er} août 2007)

9 Courriel envoyé par Yannick Delbecque sur la liste de diffusion de FACIL (20 décembre 2006) : <http://facil.qc.ca/archives/forum/msg02716.html> (consulté le 1^{er} août 2007)

de protection (*Digital Rights Management*) venaient à s'imposer, on ne parlerait plus seulement de la communication sur Internet, mais aussi d'un certain contrôle dans l'accès aux données :

« Par exemple, si l'utilisation des DRM s'impose, légalement ou par acceptation passive de la majorité (imaginez d'ici quelques années une majorité d'utilisateurs de Vista et de son "trusted computing"), l'effet de la généralisation de l'accès à haute vitesse sera principalement de permettre à un plus grand nombre de gens d'utiliser un moyen de communication extrêmement contrôlé¹⁰. »

Si l'accès aux infrastructures et l'acquisition de compétences techniques par l'ensemble de la population constituent l'enjeu soulevé par le droit à l'accès, l'action politique des militants de la technique se situe plutôt au niveau de la revendication d'un cadre technique et légal rendant effectives les formes de gouvernance qu'ils expérimentent. Ce sont donc plutôt les questions de droit d'auteur et de licence libre, de même que la nécessité de mettre en place des infrastructures techniques alternatives, plus communautaires, qui sont mises de l'avant. La principale contribution de ces groupes pourrait bien être d'insister sur la nécessité d'ouvrir la boîte noire des technologies de l'information pour intervenir politiquement et techniquement dans leur développement.

Conclusion

L'exemple de l'action communautaire québécoise dans le domaine des technologies de l'information nous a permis d'aborder deux problématiques transversales. La première concerne les relations entre l'État et la société civile, cette dernière étant représentée par des « groupes populaires » (Hamel et Léonard, 1978), des « mouvements de base » (Maheu, 1983), ou encore par le « secteur communautaire » (White, 2001). La seconde problématique concerne les enjeux techniques et leur mise en forme politique, pour lesquels nous avons distingué deux visions, distinctes à plusieurs égards.

De façon générale, l'équilibre entre les besoins du secteur communautaire et les objectifs gouvernementaux constitue une zone de conflit, comme l'a notamment démontré White (2001). Quand les groupes communautaires reçoivent un financement gouvernemental, ils doivent en

¹⁰ Courriel envoyé par Robin Millette sur la liste de diffusion de FACIL (20 décembre 2006): <http://facil.qc.ca/archives/forum/msg02697.html> (consulté le 1er août 2007).

retour se plier à des processus d'évaluation, et s'adapter à la sectorisation. Cette « rationalisation » peut d'ailleurs éloigner les groupes de la mission sociale qui les lie à la population. On constate donc une certaine ambivalence chez les groupes dont le financement est largement tributaire des subventions gouvernementales : ils définissent seuls leur mission mais doivent aussi respecter un agenda qui n'est pas le leur, et s'adapter à des normes extérieures qui circonscrivent leurs activités. C'est pourquoi certains d'entre eux refusent le modèle du financement public.

Les groupes communautaires en TIC ne font pas exception. Ils peuvent être définis comme des représentants de la société civile, intéressés à participer ou à (ré)orienter le développement technologique, lequel est a priori administré par l'État. Mais on constate un décalage entre l'État et ces groupes qui le pressent d'adopter des mesures inclusives. Sur le plan idéologique, ces groupes sont résolument critiques envers toute vision non participative de la société de l'information, qui exclue les citoyens des réflexions sur les choix technologiques, ou qui crée insidieusement des barrières en termes d'accès et d'accessibilité. Ainsi, le décalage potentiel entre la formulation des orientations politiques et la réalisation des projets sur le terrain, le pendant « citoyen » de la société de l'information et la critique idéologique au nom du « droit à l'accès », et enfin les groupes proposant une forme renouvelée de militance technique, participent d'une alternative communautaire à la société de l'information.

Mais nous avons tout de même distingué deux types de groupes en TIC, pour lesquels la lutte qu'occasionne le développement de la société de l'information n'est pas tout à fait la même.

Le premier, autour de la thématique de « l'Internet citoyen » et du droit à l'accès, s'inscrit dans la continuité historique de l'action communautaire québécoise. Il investit la problématique de la société de l'information en s'opposant à toute « intégration sociopolitique » de l'État, lui opposant « l'affirmation d'une pratique et d'une volonté d'appropriation collective, contrôlée par les groupes de base eux-mêmes, des conditions socio-économiques et de la qualité culturelle et politique de la vie en société. » (Maheu, 1983 p.87). On remarque qu'un groupe comme *Communautique* valorise l'action directe des groupes communautaires dans la collectivité et qu'il prend largement parti pour leur reconnaissance politique. Le développement des TIC est en quelque sorte une toile de fond rendant l'action communautaire d'autant plus légitime.

Le second type de groupe, que nous avons appelé « militantisme technique », adopte plusieurs principes du premier, mais s'en distingue par une plus grande propension à l'auto-

organisation et une volonté de s'impliquer directement dans la conception des outils informatiques ou des infrastructures. Les réflexions proposées par les « technomilitants », si elles concernent avant tout le volet technique que social des TIC, ont néanmoins des conséquences d'un point de vue politique (Feenberg, 2004). Il semble donc important qu'ils se positionnent à la fois dans la dynamique des politiques publiques en TIC, et aussi par rapport à la problématique de l'accès, étant donné que les technologies (au sens d'informatique) ne font pas partie des thèmes de revendication traditionnels dans le mouvement communautaire.

La création récente de « Mâillons » semble aller dans ce sens. Cette coalition tente d'articuler plus étroitement les pratiques et revendications des différents groupes québécois en TIC, se définissant comme « le réseau des associations québécoises autour de l'Internet », il regroupe des groupes comme Facil, Île-sans-fil, Koumbit, W3Québec, ISOC Québec, Communautique et le CDEACF, tandis que le LabCMO est pour le moment le seul représentant du milieu académique. Reste à savoir si un tel rassemblement fera émerger des projets communs, combinant des expertises et visions de la société de l'information diversifiées.

Bibliographie

- Cardon, Dominique. 2005. « De l'innovation ascendante. Entrevue réalisée par Hubert Guillaud ». *InternetActu*, (1er juin). En ligne. <<http://www.internetactu.net/?p=5995>>. Consulté le 4 septembre 2007.
- Cisneros, Manuel, et Louis Favreau. 2000. « De la Puce communautaire à la Puce ressource informatique: une initiative dans le champ des nouvelles technologies ». *Pratiques économiques et sociales*, no 17.
- Clement, Andrew, Susan MacDonald et Graham Longford. 2007. « Community Networking Experiences with Government Funding Programs : Service Delivery Experimentation or Sustainable Social Innovation ». *Canadian Research Alliance for Community Innovation and Networking (CRACIN/ACRICC)*. Montreal : « Lessons Learned / Looking Forward Workshop », 20-22 Juin.
- Communautique. 1997. « Rapport de l'étude de besoins ». En ligne. <<http://www.communautique.qc.ca/reflexion-et-enjeux/appropriation/etude-besoins.html>>. Consulté le 4 septembre 2007.
- Communautique. 2001. « Le monde communautaire et Internet: défis, obstacles et espoirs - Résultats de l'enquête auprès des groupes communautaires ». En ligne. <<http://www.communautique.qc.ca/reflexion-et-enjeux/appropriation/monde-communautaire.html>>. Consulté le 4 septembre 2007.
- Communautique. 2002. « Plateforme québécoise de l'Internet citoyen ». En ligne. <<http://www.communautique.qc.ca/reflexion-et-enjeux/internet-citoyen/plateforme.html>>. Consulté le 4 septembre 2007.

- Côté, Charles et Daniel Larouche. 2000. *Radiographie d'une mort fine. Dimension sociale de la maladie au Québec*. Chicoutimi: Les Éditions JCL inc., p. 166-168
- FACIL. 2004. «Gouvernement en ligne : l'importance du Logiciel Libre». En ligne. 5 p. <http://www.freescape.eu.org/biblio/IMG/pdf/gouvel_logiciel_libre.pdf>. Consulté le 4 septembre 2004.
- Feenberg, Andrew. 2004. *(Re)penser la technique – Vers une technologie démocratique*. Paris : La Découverte, 230 p.
- Gurstein, Michael. 2004. « Effective use and the community informatics sector : some thoughts on Canada's approach to community technology / community access ». In *Seeking Convergence in Policy and Practice : communications in the public interest*, sous la dir. de Moll Marita and Leslie Reagan Shade, vol. 2, p.223-243. Canadian Centre for Policy Alternatives. Ottawa.
- Gurstein, Michael. 2006. « Notes towards an Integrative Research Agenda and Community Informatics Theory ». En ligne. <<http://www3.fis.utoronto.ca/research/iprp/cracin/publications/pdfs/WorkingPapers/CRA%20CIN%20Working%20Paper%20No%2014.pdf>>. Consulté le 4 septembre 2007.
- Jullien, Nicolas, et Jean-Benoît Zimmerman. 2005. « Peut-on envisager une écologie du logiciel libre favorable aux nuls ? ». *Cahier de recherche, Pôle Armoricaïn de Recherche sur la Société de l'information et les usages d'Internet (MARSOIN)*, En ligne. no. 9. <http://www.marsouin.org/article.php?id_article=57>. Consulté le 20 mai 2007.
- Lamoureux, Jocelyne. 2000. « Éviter de gadgétiser le concept de société civile et saisir la contribution du mouvement communautaire autonome à sa vitalité ». *Développer la société civile par l'action communautaire*, En ligne. <http://www.rqiiac.qc.ca/fr/interaction_communautaire/journal/article_theme.asp?Id_theme=3&Id_articles=410>. Consulté le 31 aout 2007.
- Lemieux, Vincent. 2002. *L'étude des politiques publiques – Les acteurs et leur pouvoir*. Seconde édition. Québec : Presses de l'université Laval, 195 p.
- Léonard, Jean-François et Pierre Hamel. 1978. « Les groupes populaires dans la dynamique sociopolitique québécoise ». *Politique aujourd'hui*. Paris, no 7-8, p. 155-164.
- Lévesque, Benoît et Marguerite Mendell. 1999. « L'économie sociale au Québec: éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche ». *Lien social et Politiques*, vol.1., no 41 (printemps), p.105-119.
- Lin, Yuwei. 2006. «Gender Dilemmas in the Free/Libre Open Source Software Development». In *Encyclopedia of Gender and Information Technology*, sous la dir. de Eileen Moore Trauth. Hershey, PA: Idea Group Inc.
- Maheu, Louis. 1983. « Les mouvements de base et la lutte contre l'appropriation étatique du tissu social ». *Sociologie et Sociétés*, vol. XV, no. 1 (avril), p. 77-92.
- Nafus, Dawn, James Leach et Bernhard Krieger. 2006. « Gender : Integrated Report of Findings ». *Free/Libre and Open Source Software: Policy Support*. Cambridge, UCAM, University of Cambridge.
- Pelletier, Francine et Philippe Tousignant. 1998. « Politique québécoise de l'autoroute de

l'information ». *Comm'Info*. En ligne. vol. 1, no. 8.
<<http://www.communautaire.qc.ca/reflexion-et-enjeux/comminfo/volume1no8.html>>.
Consulté le 4 septembre 2007.

Proulx, Serge, Julien Rueff et Nicolas Lecomte. 2007. « La redéfinition du tiers-secteur québécois à l'aune du militantisme technique ». *Revue Hermès : « Paroles publiques : communiquer dans la Cité »*, no. 47 (juin), p. 107-114

Proulx, Serge, M. Lévesque, D. Sanderson et M-B. Tahon. 1988. *La Puce Communautaire. Évaluation sociale d'une expérience d'éducation populaire en information*: Rapport soumis à la direction du développement scientifique, Ministère de l'enseignement supérieur et de la Science, Québec.

Proulx, Serge, Nicolas Lecomte et Julien Rueff. 2006. « Une monographie de Communautaire ». En ligne. 40 p. <http://www.cirst.uqam.ca/Portals/0/docs/note_rech/2006_01.pdf>.
Consulté le 4 septembre 2007.

Québec, ministère des services gouvernementaux, groupe de travail sur la société de l'information. 2004. « Rapport Gautrin - Le gouvernement en ligne : vers un Québec branché sur ses citoyens ». En ligne. Québec : Les publications du Québec. 292 pages.
<http://www.msg.gouv.qc.ca/fr/publications/enligne/rapport_gautrin/version_integrale.pdf>. Consulté le 4 septembre 2007.

Québec, ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. 2001. « L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec ». En ligne. Québec : Les publications du Québec (Septembre).
<http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_politique.pdf>. Consulté le 4 septembre 2007.

Québec. 1998. « Politique québécoise de l'autoroute de l'information - Agir autrement ». En ligne. Québec : Les publications du Québec. 106 pages.
<http://www.msg.gouv.qc.ca/fr/publications/enligne/societe/politique_autoroute.pdf>.
Consulté le 4 septembre 2007.

Québec, Commission de la Culture. 1997. « Inforoute, culture et démocratie : enjeux pour le Québec ». En ligne. Québec : Les publications du Québec.
<<http://www.assnat.qc.ca/archives-35leg2se/fra/Publications/rapcc1.htm>>. Consulté le 4 septembre 2007.

Québec, Conseil de la science et de la technologie du Québec. 1995. « Rapport Berlinguet - Plan d'action pour la mise en œuvre de l'autoroute de l'information ». Québec : Les publications du Québec, 53 p.

White, Deena. 2001. « Maîtriser un mouvement, dompter une idéologie - L'État et le secteur communautaire au Québec ». *ISUMA*, En ligne. vol. 2, no .2, p.34-46.
<http://www.isuma.net/v02n02/white/white_f.shtml>. Consulté le 4 septembre 2007.